

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2022**  
~~~~~

RÉTROCESSION DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
LOTISSEMENT LE HAMEAU DES VIGNES SUR LA COMMUNE DE LA BOISSIÈRE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILLOING.

Procurations

Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA.

Excusés

Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Gregory BRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et comportant en particulier l'exercice des compétences eau et assainissement ;

VU la délibération n°2085 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du 21 octobre 2019 relative aux procédures de réception et rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement des lotissements ;

VU l'attestation de réception des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du Hameau des Vignes situé sur la commune de La Boissière en date du 16/09/2019 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 7 juillet 2022.

CONSIDERANT que l'ASL du Lotissement « Le Hameau de Vignes » demande la rétrocession des équipements propres et voirie,

CONSIDERANT que les démarches pour la rétrocession de la voirie de ce lotissement à la commune sont en cours mais que les délais pour que celle-ci soit effective ne sont pas connus,

CONSIDERANT que la rétrocession des réseaux avant la voirie des lotissements anciens n'entre pas dans le cadre de la procédure définie par délibération du 21 octobre 2019, et qu'il convient donc que le conseil communautaire se prononce expressément sur ce dossier,

CONSIDERANT que les effluents du réseau public d'assainissement transitent par le réseau d'assainissement du lotissement du Hameau des Vignes pour rejoindre un autre réseau d'assainissement public,

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement intérieur du lotissement « Le Hameau des Vignes » ont été pris en charge par l'ASL et sont conformes aux prescriptions techniques de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et ont été réceptionnés,

CONSIDERANT que le réseau d'eau ne présente pas de fuite et est bouclé avec les autres réseaux d'eau potable publics,

CONSIDERANT qu'il est donc possible de régulariser la situation par la rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement « Le Hameau des Vignes »,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement Le Hameau des Vignes sur la commune de La Boissière,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2971

Publication le 27/09/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 27/09/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220926-8548A-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ